



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

## REFORME CONSTITUTIONNELLE : LE GOUVERNEMENT INVENTE LE PREMIER GREENWASHING CONSTITUTIONNEL

***La FNH appelle tous les parlementaires à amender le texte  
pour mettre le climat et la biodiversité dans l'article 1er de la Constitution  
et créer une véritable Assemblée citoyenne du futur !***

Pour la Fondation pour la Nature et l'Homme, le texte de réforme constitutionnelle présenté aujourd'hui par le Premier Ministre n'est pas à la hauteur des enjeux du XXIème siècle. La FNH regrette vivement le choix du Président de la République de n'inscrire dans la Constitution que le climat, sans ajouter la protection de la biodiversité, et en le plaçant dans l'article 34 et non dans l'article 1er. **Par ce subterfuge, le Président de la République vient d'inventer le premier « green washing constitutionnel ».** En effet cet ajout ne changera rien et ne permettra toujours pas au Conseil Constitutionnel d'aller à l'encontre des dispositions climaticides ou nocives pour la biodiversité. De même, la FNH regrette la pseudo transformation du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) en une "chambre de la société civile", sans aucun pouvoir pour garantir la prise en compte des enjeux de long terme. Alors que le gouvernement avait pourtant l'occasion de mettre en place une véritable "chambre du futur ».

### La lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité : toujours pas garantie par la Constitution

**En choisissant d'inscrire la lutte contre le changement climatique à l'article 34 de la Constitution, comme une des missions du Parlement, le gouvernement fait le choix du statut quo: le Parlement légifère déjà sur cette question !** C'est bien dans l'article premier de la Constitution, qui définit le rôle de la République, qu'il faut inscrire les enjeux environnementaux. La FNH appelle donc les parlementaires de toutes les familles politiques à amender le projet de texte constitutionnel afin d'inscrire à minima à l'article premier de la Constitution que « *la République assure la lutte contre les changements climatiques et la promotion de la diversité biologique dans le respect des limites planétaires* ».

### Le long terme encore et toujours absent des institutions

La prise en compte du long terme dans les décisions politiques est devenu un enjeu majeur face au changement climatique, et à ses impacts, à l'extinction de la biodiversité et au risques induits : quelles seront les répercussions des décisions présentes dans 30 ans, 50 ans, 100 ans ou plus ? **Changer le nom du CESE ne répond en rien à ce besoin d'avoir une institution qui soit garante des enjeux du long terme.** Par nature orientés sur le présent, les institutions actuelles répondent aux problèmes présents dont les intérêts ne sont pas toujours compatibles avec la sauvegarde des grands équilibres de la planète (climat, biodiversité, compositions chimiques des océans...).

Nous appelons donc les parlementaires à modifier cette proposition de réforme pour faire de cette chambre de la société civile, une "Assemblée citoyenne du futur" capable d'assurer le

chaînon manquant entre le savoir scientifique et l'action politique et de s'appuyer sur la richesse de la créativité citoyenne. Car là réside la véritable innovation en inventant les institutions « nouvelle génération ».